

Révision des règles d'urbanisme dans le parc industriel Métrobec

Projets de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q.339 relativement aux zones 21702Cb, 21705Ip et 21710CC et R.V.Q 3115 relativement à la zone 21704Ip.

Activité de participation publique



Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

Date et heure (ou période)

Le mercredi 16 novembre 2022, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf

1650, boulevard La Morille, salle multifonctionnelle

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes participantes.
2. Présentation du déroulement de la rencontre.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
5. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
6. Mention que les projets de Règlement R.C.A.2V.Q. 339 et R.V.Q.3115 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
7. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
8. Présentation des projets de Règlement R.C.A.2V.Q.339 et R.V.Q. 3115 par la personne-ressource.
9. Période de questions et commentaires du public.
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières (R.C.A.2V.Q.339) et du Conseil de Ville (R.V.Q.3115)

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf.

Le secteur du parc Industriel Métrobec est situé au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, au sud-est du boulevard Lebourgneuf et à l'ouest de la rivière Duberger.

Description du projet et principales modifications

En vue de permettre le développement d'entreprises, la Ville de Québec souhaite réviser les règles d'urbanisme en vigueur dans le parc industriel Métrobec, actuellement composé de 4 zones.

Le zonage du parc industriel Métrobec est assez restrictif, ce qui limite le potentiel de développement et les projets d'agrandissement des entreprises. Les modifications soumises à la consultation visent à assouplir les règles afin de densifier et de maximiser ces espaces industriels. Les modifications aux normes touchent notamment :

- La réduction des marges de recul;
- L'augmentation des hauteurs des bâtiments situés loin des secteurs résidentiels;
- L'assouplissement des règles d'urbanisme qui peuvent compromettre l'agrandissement des bâtiments existants;
- Les types d'usages industriels à privilégier;
- La création d'une nouvelle zone 21751lp à même la zone 21704lp.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Web du projet

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=345>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier Neufchâtel-Est–Lebourgneuf

- M^{me} Liane Bourdages, vice-présidente
- M. Jean Guyler Darcelin, administrateur
- M^{me} Cynthia Fauteux, secrétaire
- M^{me} Lise Villeneuve, trésorière
- M. Martin Trudel, administrateur

Conseillères municipales

- M^{me} Véronique Dallaire, conseillère du district électoral des Saules – Les Méandres
- M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource

- M. Sébastien Paquet, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M. Guillaume Langevin, conseiller en développement économique, Planification et aménagement du territoire

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation

Il n'y avait pas de public pour cette séance

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est – Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q. 339* et au Conseil de Ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement R.V.Q. 3115*.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A	5	Accepter la demande Recommander au Conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
B	0	Refuser la demande Recommander au Conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
C	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au Conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière.
Abstention	0	

TOTAL	5	
-------	---	--

Commentaires et questions du public

- Il n'y a pas eu d'intervention du public.

Commentaires et questions du conseil de quartier

- Une administratrice demande s'il est possible d'inclure au règlement une incitation pour que les entreprises se dotent de toits blancs sur leurs bâtiments, afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Réponse de la Ville : *Il est mentionné que cette disposition ne relève pas nécessairement d'un règlement d'urbanisme. Par ailleurs, cette incitation ne serait pas si utile puisque le marché semble en train de s'autoréguler. À cet effet, plusieurs des nouvelles constructions sont dotées de surfaces pâles, voire blanches. Les toitures noires sont appelées à se raréfier.*

À la suite des échanges, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf conviennent de recommander au Conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q. 339* et au Conseil de Ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement R.V.Q. 3115*.

Nombre d'interventions

1 intervention

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières, au Conseil d'arrondissement des Rivières et au Conseil de Ville.

Réalisation du rapport

Date

Le 17 novembre 2022

Réalisé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Liane Bourdages, vice-présidente, conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf